

PROJET PÉDAGOGIQUE

SES PRINTEMPS 2026

Du 12 au 17 avril 2026

8-17 ans



DOMAINE DU
COTEAU FLEURI

Rose Dupuy

Directrice adjointe

Jonathan Laperge

Directeur du séjour

PRÉSENTATION.....	4
1.1 Le directeur.....	4
1.2 Les informations sur la structure.....	5
1.3 Le projet éducatif de l'association.....	6
1.4 Nos séjours éducatifs et solidaires.....	7
• Présentation.....	7
• Fonctionnement.....	7
• Nos SES en bref.....	7
MOYENS HUMAINS.....	8
2.1 Introduction.....	8
2.2 L'équipe pédagogique et ses missions.....	8
• Le directeur.....	8
• La directrice adjointe.....	8
• L'assistant(e) sanitaire.....	9
• Les animateurs/animatrices.....	9
DEMARCHE PEDAGOGIQUE.....	10
3.1 La vision du directeur.....	10
3.2 Diagnostic.....	10
3.3 La prise en compte des besoins de l'enfant.....	10
• Révéler les talents des enfants.....	11
• Activités physiques et sportives.....	11
• Construction.....	11
• Musique.....	11
• VTT.....	11
• Equitation.....	11
• Autonomie et solidarité.....	12
• Education au Vivre Ensemble.....	12
• Aumônerie (activité facultative et optionnelle, voir 6.2).....	12
ORGANISATION DES ACTIVITÉS.....	13
4.1 La vision du directeur.....	13
4.2 Fonctionnement.....	13
• La répartition des âges.....	13
• Activité à la carte.....	13
• Durée des activités.....	13
• Préparation.....	14
• Activités avec les prestataires.....	14
• Évaluation des activités.....	14
VIE QUOTIDIENNE.....	15
5.1 Les spécificités des SES.....	15
5.2 Journée type.....	15
VIE EN COLLECTIVITÉ.....	17
6.1 Règlement intérieur.....	17
• Règles de vie.....	17
• Téléphone.....	17
• Argent de poche.....	17
• Communication.....	17

6.2 Engagement spécifique.....	18
• Laïcité et activités religieuses.....	18
6.3 Sécurité.....	19
• Locaux.....	19
• Exercice incendie.....	19
ANNEXES.....	20
Fiche sanitaire.....	20
Fiche droit à l'image.....	21
Fiche de suivi des soins.....	22
Fiche de supervision des traitements.....	23

PRÉSENTATION

1.1 Le directeur

Je m'appelle Jonathan. Titulaire du BAFD, je suis salarié à temps partiel et étudiant. Actuellement en DU Protection de l'enfance à la Faculté de droit de Nice et en DU Aumônier à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, je souhaite réunir mes compétences afin de les mettre au service des accueils collectifs de mineurs.

Mon expérience dans l'animation a débuté très tôt. En effet, alors que j'avais près de sept ans, mes parents nous ont permis d'effectuer un voyage en Roumanie. Arrivé dans des quartiers défavorisés, j'ai fait mes premiers pas dans l'animation en organisant, aux côtés de mon père, de petits jeux en faveur d'enfants roms et tziganes. Ce séjour m'a permis de découvrir que le jeu est une langue que tous parlent et un pont capable de rapprocher des personnes différentes, même dans les environnements les plus pauvres et les plus tendus.

Devenu adulte, j'ai décidé de poursuivre le travail dont mon père avait été pionnier, c'est-à-dire un programme mensuel d'enseignements et d'animations destiné aux enfants roms de la ville d'Annemasse. À travers cette expérience, j'ai pris pleinement conscience des enjeux et des bénéfices d'une éducation populaire engagée.

Durant ma période de formation, j'ai davantage pris conscience des importantes difficultés financières que rencontrent certaines familles pour envoyer leurs enfants en séjour de vacances. Le public bénéficiant de nos séjours me semblait trop restreint et peu diversifié. Pour moi, les ACM doivent être accessibles à tous. L'égalité des chances a donc été l'une de mes premières priorités. J'ai imaginé un système de parrainage alliant organisateur, donateurs et structures sociales. L'association Le Domaine du Coteau Fleuri m'a accordé son soutien et, ensemble, nous avons mené un important travail de communication et de recherche de fonds. Depuis 2025, nos donateurs ont contribué à 52 départs en séjour de vacances d'enfants issus de milieux modestes ou en situation de vulnérabilité.

Aujourd'hui, je suis enthousiaste à l'idée de la deuxième édition de nos séjours éducatifs et solidaires (SES). Ceux-ci s'inscrivent pleinement dans mes objectifs et dans les valeurs promues par l'organisateur.

1.2 Les informations sur la structure

Le séjour se déroule du 11 au 17 avril dans la maison familiale du Coteau Fleuri, basé au Chambon-sur-Lignon. Cette maison, chargée d'histoire et d'authenticité, se situe sur les plateaux de la Haute-Loire, non loin du bourg nommé Le Chambon-sur-Lignon. Bâtie sur un coteau ensoleillé, à près de 1000 mètres d'altitude, la maison est entourée de clairières et de forêts, de chemins de randonnée et d'espace de jeux qui feraient rêver plus d'un enfant. La maison est dotée d'une capacité de 24 chambres, d'un grand réfectoire, d'une salle de jeu et d'une salle de séminaire.



1.3 Le projet éducatif de l'association

Le Domaine du Coteau Fleuri est une association loi 1901 initialement appelée *Action Pour la Jeunesse*. Elle est née, entre autres, d'un désir d'engagement envers la jeunesse des classes populaires. En effet, son ADN est à l'origine, fortement porté vers l'action sociale.

L'Association «Action Pour la Jeunesse» récemment créée, accueillait «au club biblique » des dizaines d'enfants issus des quartiers populeux de Marseille. Mais l'été, dans les terrains vagues plus inhospitaliers encore sous un soleil de plomb, les interminables «grandes vacances» se passaient dans l'ennui. Leur offrir de vraies vacances, ce serait le rêve !¹

Aujourd'hui, l'association a pour objet d'organiser des séjours de vacances pour enfants, jeunes, familles et associations culturelles ou culturelles. Un de ses principaux objectifs est de favoriser les rencontres entre les personnes et le partage familial pendant un temps de vacances. C'est pourquoi, les séjours s'organisent autour de temps de repos, de loisirs et de découvertes culturelles. En outre, la diversité des séjours permet de répondre aux attentes de presque toutes les classes d'âge d'un public très varié. En plus de ses nombreux séjours dédiés aux enfants et aux adolescents, le Coteau Fleuri consacre l'ensemble du mois d'août aux camps familles. En effet, chaque saison se pare de son propre type de séjour. Ceux-ci sont principalement organisés sur la propriété, toutefois, il peut arriver que l'association utilise d'autres locaux de location.

Depuis un certain temps, la dimension éducative est de plus en plus présente dans nos séjours. Nous sommes persuadés que les ACM ont leur rôle à jouer dans l'éducation populaire, en complément de la famille et de l'école. En parallèle, le Coteau Fleuri s'efforce d'améliorer l'accès aux vacances. Pour ce faire, elle est soucieuse d'afficher des prix abordables et accompagne les familles dans les démarches administratives pour obtenir des aides financières.

En ce qui concerne le fonctionnement, à l'exception du directeur général et du secrétariat, l'ensemble du personnel est bénévole. Chacun est considéré comme un collaborateur de l'association. Nous formons régulièrement des animateurs et des directeurs. Cela permet de renouveler nos équipes pédagogiques tout en gardant un noyau solide de bénévoles engagés durablement.

En somme, le Domaine du Coteau Fleuri met ses convictions et ses compétences au service de la jeunesse et des familles avec exigence et dévouement.



¹ Le Coteau Fleuri, *Un peu d'histoire*. <https://www.lecoteaufleuri.com/le-domaine/notre-histoire/> (consulté le 20/10/25).

1.4 Nos séjours éducatifs et solidaires

● Présentation

Le Domaine du Coteau Fleuri, fort de 50 ans d'expérience, organise désormais des séjours éducatifs et solidaires (SES). Ces séjours proposés, uniquement pendant les petites vacances scolaires, sont tournés vers les apprentissages et l'inclusion sociale. Le séjour "Révèle tes talents" en fait partie.

Public cible : ouvert à tous public

Dominantes : activités manuels, créatives et sportives

Encadrement : présence régulière de professionnels du secteur médico-social

● Fonctionnement

Ce type de séjour nécessite une fine coordination entre trois acteurs principaux :

1. Organisateur : Le Domaine du Coteau Fleuri
 - Il propose des séjours ludiques et éducatifs
 - Conformément son agrément, il veille au respect des attentes du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 43)
 - Il coordonne les partenaires sociaux et les mécènes.
2. Structures sociales : toutes associations à visée d'aide sociale en lien avec des familles
 - Elles proposent des mineurs éligibles à notre dispositif de parrainage
 - Elles s'engagent moralement et administrativement aux côtés des mineurs pour favoriser chaque départ en séjour.
3. Donateurs : toute personne morale ou entités juridiques soutenant financièrement le projet
 - Ils apportent leur contribution aux dépenses liées au départ d'enfants en situation de vulnérabilité et/ou issus de milieux modestes.
 - Ils bénéficient d'une réduction d'impôt généralement à hauteur de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises via SoliVac.
 - Nos mécènes reçoivent une lettre de remerciement avec une photo et une dédicace des enfants soutenus.

*En France, "chaque année, 11 millions d'enfants n'ont pas accès aux colonies de vacances. Parmi eux, 4,7 millions sont privés de tout départ en vacances"*²

● Nos SES en bref

Accessible : militer pour l'égalité des chances en confirmant que chaque enfant a le droit de partir en vacances.

Enrichissant : engager pour un *loisir éducatif de qualité*, alliant découvertes, apprentissages et citoyenneté.

Innovant : investi pour des partenariats innovants fondés sur la *complémentarité et les coopérations de divers acteurs socio-éducatifs*.



² JPA, *Plaidoyer national*. <https://jpa.asso.fr/plaidoyer-national/> (consulté le 20/10/25).

MOYENS HUMAINS

2.1 Introduction

La mise en place de nos SES nécessite des moyens humains renforcés et qualifiés. En effet, plusieurs des enfants que nous recevons auront probablement des parcours de vie marqués par l'exil, la rupture familiale, le rejet ou toute autre blessure ne laissant pas en enfant inerte. C'est pourquoi, nous mettons en place des mesures spécifiques pour la réussite de nos séjours.

1. Formation : le directeur, formé spécifiquement au milieu de la protection de l'enfance, comprend les enjeux et difficultés d'un mineur en situation de vulnérabilité. Il est également sensible à la nécessité d'une bonne collaboration entre les référents ASE et l'organisateur afin de garantir un accompagnement adapté aux mineurs les plus fragiles.
2. Encadrement :
 - Nous dépasserons de manière significative le taux d'encadrement fixé par la réglementation.
 - En cas de besoin, un animateur référent handicap (ARH) sera désigné, pour un suivi plus personnalisé des enfants en situation de handicap.
3. Qualification : nous nous efforçons de recruter des animateurs familiers au travail médico-social. Pour le séjour de printemps, nous prévoyons, sous réserve de confirmation :
 - 1 directeur en formation DU Protection de l'enfance
 - 1 directrice adjointe, Master 2 Science de l'éducation.
 - Plusieurs animateurs titulaires du BAFA
 - 1 animateur qui a travaillé auprès des personnes en situation de handicap

2.2 L'équipe pédagogique et ses missions

● Le directeur

Le directeur occupe une fonction centrale dans le séjour.

- Il assure la sécurité physique, affective et morale des mineurs.
- Il veille à la mise en application du projet pédagogique.
- Il supervise le budget, le recrutement et la communication.
- En coordination avec le secrétariat, il supervise la recherche de fond, gère la répartition des parrainages et est le premier interlocuteur avec les partenaires sociaux (ASE, CADA, MECS, autres institutions).

● La directrice adjointe

Le directrice adjointe seconde le directeur. Ses missions sont les suivantes :

- Elle coordonne l'équipe pédagogique (décisions, répartition, matériel).
- Elle est la responsable principale des grands jeux et des veillées.
- Elle esquisse un planning prévisionnel et propose un budget pédagogique adapté aux crédits qui lui sont alloués.

- Elle veille à la continuité pédagogique ; elle décide si les grands jeux ou les veillées répondent aux attentes pédagogiques et elle supervise régulièrement les préparatifs des animateurs, avant et pendant le séjour.
- *En cas d'absence temporaire, M. Laperge délègue l'ensemble de ses fonctions à Mme Dupuy, en vue du bon déroulement du séjour.*

● L'assistant(e) sanitaire

L'assistante sanitaire est majeure et titulaire du PSC1 au minimum. Ses missions sont les suivantes :

- Il/Elle veille au bien être physique et psychologique des participants.
- Il/Elle gère l'infirmerie et administre les soins en cas de blessures.
- Il/Elle supervise l'administration des traitements et complète la fiche prévue à cet effet.
- Il/Elle tient à jour les documents de santé.
- Il/Elle veille aux allergies alimentaires.
- Il/Elle prépare les trousse de secours, suit les fiches médicales, et veille à ce que les animateurs et les cuisiniers soient informés et formés aux besoins spécifiques des enfants (asthme, épilepsie, allergies...).
- Il/Elle sensibilise à l'hygiène et à la sécurité.

● Les animateurs/animatrices

Les animateurs.trices donnent vie au séjour. Leur missions sont les suivantes :

- Ils/elles assurent la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Ils/elles préparent et animent des activités ludiques et éducatives.
- Ils/elles animent la vie quotidienne.
- Ils/elles signalent immédiatement à la direction toute situation préoccupante (blessure, malaise, conflit, suspicion de maltraitance...).

Animateur.rice référent handicap (ARH) : On estime que 25% des mineurs confié à l'ASE sont également suivis par la MDPH. Prendre soin des enfants en situation de vulnérabilité est une priorité. Le programme d'animation de l'ARH sera allégé afin de lui permettre d'exercer un suivi plus personnalisé des enfants en situation de handicap.

Animateur.rice référent logistique (ARL) : Il/elle est chef de convoi. Il/elle s'assure du bon fonctionnement des aspects logistique du séjour. Parmi eux, nous trouvons :

- présence et sécurité de tous les enfants dans le convoi
- communication avec le/les chauffeur(s), choix de l'itinéraire du convoi.
- chargement et déchargement du matériel et des denrées spécifiques (présence des trousse de secours, goûter, pack d'eau, luges, vélos,...)
- contrôle des véhicules (essence, pression pneus, signaux lumineux...)

Intervenants spécialisés (IS) : les intervenants spécialisés sont déclarés à la SDJES 43. Ils/elles peuvent être ou non des animateur.trices de l'équipe pédagogique. Ces derniers ont des compétences spécifiques pour nous aider à répondre à nos objectifs pédagogiques (professeur des écoles, professionnelle de la construction, cuisinier, moniteur.trice d'équitation, musicien qualifié,...).

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

3.1 La vision du directeur

Pour moi, un ACM est *une école de la vie déguisée en parc d'attractions !*

- *École de la vie* : l'ACM a un véritable rôle éducatif à remplir, mais d'une autre façon que l'école traditionnelle.
- *Parc d'attraction* : lorsque que l'on parle d'apprentissage à un enfant, il pense naturellement à l'école. Pour certains, ce milieu est tétanisant. Un passé difficile (harcèlement, échec scolaire, barrière de la langue, ...) les a amenés à perdre confiance en eux-même. L'ACM est donc un tout nouveau modèle d'école. Il y a des sorties en plein air, de la cohésion de groupe, et des activités plus manuels qu' intellectuels. Ce changement de cadre éducatif peut faire toute la différence.

3.2 Diagnostic

Aujourd'hui, le cadre éducatif familial est parfois déficitaire. Un formateur nous rapportait qu'en moyenne, un enfant passe 1h à 1h30 avec ses parents par jour. Par conséquent, l'éducation complémentaire doit être apportée par l'Education nationale et l'éducation populaire, aux dépens de la famille. L'ACM peut donc tenter de construire, autour du loisirs, des ateliers d'apprentissages dans une intention éducative, afin de pallier ce manque.

3.3 La prise en compte des besoins de l'enfant

Les objectifs pédagogiques de notre SES d'avril s'articule autour de deux dominantes principales : les activités physiques et sportives, et les arts plastiques. Chacune de ces dominantes répond à des besoins physiologiques et psychiques que peut éprouver un enfant.

activités physiques et sportives : l'activité physique des enfants a tendance à diminuer. Nous sommes convaincus, qu'un bon bol d'air à la montagne peut procurer un bien-être nécessaire à la croissance en bonne santé d'un enfant.

activités manuels : imaginer, créer et explorer sont des besoins importants pour le développement d'un enfant. Il y a sans doute, parmi nos effectifs, des enfants qui éprouvent des difficultés avec les apprentissages intellectuels. Leur permettre de créer de leurs propres mains peut être un véritable levier permettant le renouveau de la confiance en eux-mêmes, et par conséquent, de renouer avec les apprentissages.

- Révéler les talents des enfants

- 1. **Découverte et enrichissement des talents**

Être capable d'identifier son talent, de l'enrichir et de le dévoiler.

- *Moyens 1* : activités thématiques (équitation, atelier de construction, musique, VTT, révision scolaire)
- *Moyens 2* : Bénéficier des conseils et encouragement d'animateurs expérimentés dans les disciplines proposées.

- Activités physiques et sportives

- 1. **Développement des capacités physiques**

Être capable de se dépasser, de développer ses aptitudes physiques (endurance, équilibre, natation...) tout en connaissant ses limites et en respectant celles des autres.

- *Moyens 1* : réveil sportif du matin
- *Moyens 2* : sortie centre aquatique du Puy-en-Velay (au choix)
- *Moyens 3* : jeux de nuit

- 2. **Coopération et esprit d'équipe**

Être capable de coopérer avec une équipe pour la réussite d'une épreuve sportive

- *Moyens 1* : Préparation de la soirée des talents
- *Moyens 2* : grand jeux coopératifs

- Construction

- 1. **Développement des capacités manuels**

Être capable d'imaginer et de créer à travers des activités manuels

- *Moyens 1* : atelier construction/projet collaboratif

- Musique

- 1. **Jouer d'un instrument**

Être capable de jouer un morceau en orchestre ou en soliste.

- *Moyens 1* : initiation par un animateur expérimenté

- 2. **Interpréter une comédie musicale**

Être capable d'interpréter un rôle musical ou théâtral pour un spectacle

- *Moyens 1* : initiation par un animateur expérimenté

- VTT

- 1. **Découverte du VTT de randonnée**

Être capable de maîtriser l'équilibre, la vitesse et le freinage sur des pistes tout-terrain.

- *Moyens 1* : initiation par un animateur expérimenté

- Equitation

- 1. **Progresser dans ses compétences en équitation**

Se familiariser avec les chevaux. Monter et maîtriser son cheval lors d'une ballade.

- *Moyens 1* : initiation par une monitrice professionnelle

- **Autonomie et solidarité**

- 1. Développement de l'autonomie**

Être capable de préparer ses vêtements et son matériel

- *Moyens 1* : trousseau à préparer pour les départs en sortie ou en randonnée (gourde, vêtements adéquats, ...)

Etre capable de gérer le temps

- *Moyens 1* : organiser ses temps libres
- *Moyens 2* : être au rendez-vous à l'heure

- 2. Développement de la citoyenneté**

Être capable de réaliser des tâches ménagère basique.

- *Moyens 1* : services après les repas (plonge, tables et ménage)

- 3. Développement de la solidarité**

Être capable d'aider son/sa camarade de manière désintéressée dans un esprit de fraternité.

- *Moyens 1* : entre aide lors des séances de soutien scolaire
- *Moyens 2* : responsabilisation des plus grands envers les plus petits, lors des sorties (rallye, grand jeux,...)

- **Education au Vivre Ensemble**

- 1. Promouvoir les valeurs de la République**

Être capable de comprendre les valeurs historiques portées par le peuple français et les enjeux de leur mise en pratique dans la société.

- *Moyens 1* : étude de la DDHC de 1789
- *Moyens 2* : animation "Dessine moi la liberté/l'égalité/la fraternité" : chaque enfant produit une œuvre autour des valeurs de la République et la présente devant le groupe.

- 2. Favoriser l'expression orale et la verbalisation d'idée personnelle**

Être capable de s'exprimer, d'écouter les autres et de défendre son opinion sur des questions de sens dans le respect des convictions des autres.

- *Moyens 1* : lecture et discussion autour des philo-fables de Michel Piquemal
- *Moyens 2* : écriture d'une fable avec une visée morale

- **Aumônerie (activité facultative et optionnelle, voir 6.2)**

- 1. Répondre aux besoins identitaires et spirituels de l'enfant**

Pour les enfants qui le souhaitent, être capable de comprendre et de réfléchir sur la Bible et son message et sur des questions existentielles.

- *Moyens 1* : Théo coteau (atelier d'initiation à la théologie)
- *Moyens 2* : Chants et prédications encadré par le pasteur/aumônier

ORGANISATION DES ACTIVITÉS

4.1 La vision du directeur

Pour moi, la répartition des activités en séjour de vacance, doit s'effectuer comme l'organisation d'un bon repas. En effet, pour un repas réussi, il faut une mise en bouche délicate et raffinée, suivie d'un bon plat consistant et pour finir, un excellent dessert avec une touche de festivité. C'est de cette manière là que je souhaite organiser les activités. C'est pourquoi, le matin sera consacré aux activités d'éveil au sens (gym matinal, atelier d'apprentissages,...). L'après-midi sera dédié aux activités principales (grands jeux, escalade, rallye, piscine,). Enfin, les veillées du soir viendront donner une touche festive à la journée. Elles permettent aussi un retour au calme.

4.2 Fonctionnement

- La répartition des âges

L'un de nos objectifs pédagogique est le développement de la solidarité. Nous avons remarqué que l'importante plage d'âge sur une colo n'était pas tant contraignante. En effet, nous avons même été surpris de constater que les plus jeunes ont pris en maturité au contact des plus grands. Et les plus grands se sont davantage responsabilisés pour prendre soin des plus jeunes lors des activités.

De plus, dans nos séjours solidaires, l'âge n'a pas autant d'importance que ce que l'on pourrait penser. En effet, lors des activités principales, nous répartissons généralement les enfants par groupe de niveau et non par groupe d'âge. Avec un peu de recul, nous constatons que cette disposition favorise la cohésion de groupe.

Dans nos SES, nous formons des groupes d'environ 5 enfants. Ces groupes sont répartis de façon homogène en genre et en âge. Ils sont réutilisés lors d'activités ou le besoin de se séparer se fait sentir (jeux, convois, groupe de service,...). Outre ces moments, le groupe reste en bloc solidaire ou en groupe de niveau (débutant, avancé, confirmé).

Toutefois, nous prévoyons généralement une veillée ou une activité où nous séparons les 8-12 des 13-17 ans. Cela permet d'aborder des thématiques plus ciblées. Enfin, en pratique, nous faisons l'effort de donner plus de liberté et de confiance aux ados.

- Activité à la carte

En principe, il n'y a qu'une seule activité à la fois. Pendant, les activités éducatives du matin, il peut y avoir plusieurs activités, en conséquence, l'enfant choisira prioritairement celle qu'il souhaite faire. Toutefois, il n'est pas exclu que nous mettions en place un roulement, de sorte de permettre à chaque enfant de découvrir l'ensemble des activités du programme. Aussi, nous aurons une journée "grand voyage" où l'enfant pourra également choisir entre trois activités principales.

- Durée des activités

L'activité doit s'inscrire dans le créneau horaire du planning. Une marge de tolérance est évidemment accordée.

- Préparation

Le temps de préparation est possible pendant les temps libres des enfants, à condition que la sécurité soit assurée. Les animateurs doivent consulter le planning de surveillance avant de prendre congé de leurs fonctions. Le lieu de préparation est au libre choix de l'animateur. Une salle d'animation sera mise à disposition.

- Activités avec les prestataires

Les activités prestataires sont menées par le prestataire en coopération avec l'équipe pédagogique. Les animateurs restent garants de la sécurité des enfants. L'équipe pédagogique doit chercher à dialoguer avec le prestataire afin de maintenir le bon déroulement de l'activité.

- Évaluation des activités

La première évaluation est le ressenti des enfants. L'animateur et la direction devront être attentifs aux retours des enfants (ex: temps de régulation les soir). La direction sera elle aussi attentive aux retours des animateurs et des parents. Un réajustement pourra s'effectuer avec validation de la direction.

VIE QUOTIDIENNE

5.1 Les spécificités des SES

Dans un séjour éducatif et solidaire (SES), il faut de la stabilité. Les mineurs que nous recevons peuvent être porteurs de handicap ou avoir des besoins médicaux spécifiques nécessitant la prise régulière d'un traitement. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de faire un séjour sans horaires fixes, ni activités définies. Nous devons être réguliers dans la prise des repas, dans les horaires de lever et de coucher. Notre organisation de journée doit devenir rapidement un petit rituel où chaque enfant sait de quoi sera faite la journée de demain. Cela contribuera à rassurer les enfants en situation de vulnérabilité. Toutefois, l'originalité n'est pas exclue. En effet, il y a un grand voyage et une soirée festive prévue au cours du séjour. Sans modifier l'ensemble de la journée, ces petites adaptations du quotidien contribueront à enrichir et à dynamiser le séjour.

5.2 Journée type

HORAIRE	ACTIVITÉ	MISSIONS DES ANIMATEURS
7h20	Réveil	Les animateurs animent ce moment de réveil (ex : musique). L'animateur ARH veillera à la préparation des enfants en situation de handicap.
7h40-8h00	Réveil sportif	Suivant le planning, les animateurs proposent une animation sportive adaptée aux conditions météo et aux capacités des enfants.
8h00-9h00	Petit déjeuner + services	Temps d'échanges et de partage Temps d'apprentissage des rudiments de l'entretien
9h00-9h30	Education au vivre ensemble ou aumônerie	L'enfant choisit entre une activité d'aumônerie ou un temps d'éducation au vivre ensemble avec des valeurs morales neutres.
9h30-12h00	Activités thématiques	Les animateurs encadrent la thématique qu'ils proposent.
12h00-13h15	Déjeuner + services	Les animateurs veillent à l'alimentation en qualité et en quantité des enfants. Les animateurs animent les services de sorte que l'enfant apprenne les rudiments de l'autonomie.
13h30-14h30	Temps libre/ soutien scolaire/ Théo coteau	Les animateurs entraînent les enfants dans les différentes activités qui leur sont proposées.

14h30-16h30	Grand jeux et activités principales	Les animateurs veillent à la préparation des enfants (équipements adéquats à la météo). Les animateurs animent le temps d'activités et sont garants de la sécurité.
16h30-17h00	Goûter	Les animateurs veillent à la juste répartition des goûters.
17h00-18h00	Douches + Temps libre Temps téléphone	Les animateurs veillent à la sécurité des jeunes lors des temps libres et des douches. Elle met à disposition les accessoires nécessaires en cas d'oubli (shampooing, serviettes...).
18h00-19h00	Education au vivre ensemble ou aumônerie	L'enfant choisit entre une activité d'aumônerie ou un temps d'éducation au vivre ensemble avec des valeurs morales neutres.
19h00-20h15	Dîner + Services	Les animateurs sont attentifs aux remarques des enfants et facilitent leur expression.
20h15-21h30	Veillée	L'équipe propose une veillée chaleureuse. Elle est suivie d'un retour au calme.
21h30-21h45	Temps de régulation	Après s'être assuré que les enfants étaient couchés, les animateurs prennent un petit temps de partage pour connaître leur ressenti de la journée
22h15-22h45	Réunion d'équipe	L'équipe d'animation débriefe et prépare la journée suivante

VIE EN COLLECTIVITÉ

6.1 Règlement intérieur

- Règles de vie

1. Respecter et laisser propres les lieux après chaque passage.
2. Avoir une bonne hygiène corporelle.
3. Avoir une tenue vestimentaire décente et adaptée aux activités.
4. Afin de garantir la sécurité et la cohésion de groupe, les enfants sont priés de participer à toutes les activités communes. Seule une dispense médicale justifie la non participation aux activités communes.
5. Respecter le personnel, le groupe, la direction (pas d'injures, de violence, de dégradation, de vol).
6. Interdiction de fumer, de vapoter, de consommer de l'alcool ou des produits illicites.
7. Interdiction de fuguer ou de tentative d'isolement prolongé.
8. Aucune mixité dans les chambres, douches et les sanitaires n'est tolérée.
9. Toute relation ou tout comportement à caractère sexuel entre individus est strictement interdit lors du séjour.
10. Tout comportement irrespectueux, moqueur, discriminant est passible de sanction, voire de renvoi.

- Téléphone

Afin de favoriser la cohésion de groupe et les apprentissages, les téléphones sont donnés une fois par jour, sur demande, par l'animateur dédié à cette tâche, pendant le temps libre entre la fin des douches et le repas, pour une durée maximum de 20 minutes. Une zone d'utilisation sera définie. Il est possible que le temps soit écourté et annulé en fonction du planning de la journée ou de sanctions dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

- Argent de poche

L'argent de poche est géré par les enfants, sous la responsabilité des responsables légaux. Nous nous retirons de toutes responsabilités en ce qui concerne l'argent de poche perdu ou disparu.

- Communication

Les responsables légaux auront accès à un groupe WhatsApp où apparaîtront des nouvelles et des photos des enfants dont la fiche droit à l'image sera complétée. Ce groupe est régulièrement alimenté au cours du séjour.

Nous informons à tous les responsables légaux que :

1. Les photos ou documents publiés sur ce groupe sont strictement réservés à un usage privé et familial.
2. Conformément à la réglementation du droit à l'image et au règlement général sur la protection des données (RGPD), il est strictement interdit de diffuser des photos et informations contenues sur ce groupe, sur des réseaux sociaux, sites internet ou tout autres documents publics, sans autorisation de l'organisateur.

En rejoignant ce groupe, les parents ou responsables légaux s'engagent à respecter les règles énoncées ci-dessus, afin de protéger la vie privée des participants.

6.2 Engagement spécifique

- Laïcité et activités religieuses

Le Domaine du Coteau Fleuri est un établissement ancré et développé sur des valeurs chrétiennes. Depuis des décennies, nous proposons des temps où l'on découvre la foi. Ceux-ci s'efforcent de répondre aux besoins identitaires, à la quête de sens de la vie et aux grandes questions existentielles que peut se poser un enfant. À l'aide d'un enseignement adapté, les enfants découvrent, selon la Bible, que Dieu les aime et qu'ils sont précieux à ses yeux. Ils découvrent le message de l'Évangile et l'espoir qu'il porte. Bien des parents témoignent, après nos séjours, des bienfaits que ces temps ont procurés dans le développement de leurs enfants.

Aussi, nous sommes conscients des attentes et des responsabilités de nos partenaires. Notre collaboration avec certaines institutions engendre des engagements spécifiques de notre part, afin de garantir le respect de plusieurs exigences propres au principe de laïcité. C'est pourquoi, à la lumière de la réglementation en vigueur, nous nous engageons à respecter l'énoncé suivant :

1. Le séjour est ouvert à tous les enfants quelle que soit leur religion, leurs croyances ou leurs convictions personnelles.
2. La présence aux activités d'aumônerie est facultative. Cela signifie qu'elles sont optionnelles et en dehors du programme obligatoire.
3. Les activités d'aumônerie ne nécessitent pas de dépenses spécifiques (outre quelques frais d'impressions négligeables). Les fonds publics ne seront pas utilisés pour la dimension culturelle du séjour. Les aides accordées par l'Etat ou les fonds versés par nos partenaires seront réservées au financement lié à la vie quotidienne et aux activités culturelles du séjour.
4. Les activités d'aumônerie sont encadrées par un pasteur reconnu par l'Union Nationale des Assemblées de Dieu de France (UNADF) ou une personne qualifiée pour prendre un rôle d'aumônier. Le directeur, hors de ses fonctions, animera au côté du pasteur/aumônier, l'atelier d'initiation à la théologie (Théo Coteau).
5. Ces temps d'aumônerie peuvent être proposés :
 - Avant le début officiel du séjour (matin avant le petit-déjeuner),
 - Après la fin des activités officielles (fin de journée après la veillée et avant le coucher),
 - A la place de temps libre ou d'ateliers à la carte. Ceux qui ne souhaitent pas participer bénéficieront toujours d'une activité neutre (éducation au vivre ensemble, jeux de société, lecture...).
6. Les repas tiennent compte des convictions alimentaires ou des régimes spécifiques. Ces derniers doivent être annoncés 2 semaines avant le début du séjour et inscrits sur la fiche sanitaire.
7. Les temps d'aumônerie ne se limitent pas à la vision chrétienne, l'aumônier fera preuve de flexibilité et sera attentif aux besoins spirituels des enfants, même s'ils relèvent d'autres convictions.

6.3 Sécurité

- Locaux

Les consignes d'évacuation des locaux seront portées à la connaissance des animateurs. Le personnel doit être initié à la manipulation des extincteurs et de l'alarme incendie dont la vérification annuelle est indispensable. La date de chaque visite est mentionnée directement sur l'extincteur. Les couloirs et portes de dégagement ne doivent pas être obstrués par du matériel. L'établissement doit disposer d'un téléphone fixe et afficher les numéros d'urgence en évidence. En cas d'absence, le directeur du séjour ou de l'accueil est représenté par une personne nommément désignée qui pourra prendre, le cas échéant, les premières mesures de sécurité.

- Exercice incendie

Conformément à la réglementation, un exercice pratique d'évacuation incendie sera organisé. Cet exercice se veut représentatif d'une situation réaliste. Les conditions ainsi que le temps d'évacuation seront consignés par le directeur sur le registre de sécurité.

DOMAINE DU
COTEAU FLEURI

Afin de préparer au mieux le séjour de votre enfant, merci de remplir les plages suivantes :

ENFANT

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

☐ Féminin

☐ Masculin

Dates du séjour ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Vaccins obligatoires à jour : Diphtérie, Tétanos, Polio
Joindre la copie du carnet de santé

NOM	PRENOM
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

N° de sécurité sociale (représentant légal) : / / / / / / / / / /

ADRESSE (pendant le séjour) :

Tél portable : / / / / / / / / / / Tél travail : / / / / / / / / / /

Tél fixe : / / / / / / / / / / Mail

Nom du médecin traitant : _____

Je soussigné (père, mère, tuteur : rayer la mention inutile), _____ déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (hospitalisation, traitement médical, traitement chirurgical) rendues nécessaires par l'état de santé.

Signature

PARTAGE D'INFORMATIONS

Partage d'informations
Nous vous informons que pour une question de sécurité de votre enfant, l'équipe encadrante partagera, selon la nécessité, les informations figurant sur cette fiche

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT : (entourer la réponse qui convient)

Votre enfant porte-il des lunettes ? OUI NON

L'enfant suivra-t-il un traitement pendant le séjour ? OUI NON

Lequel : _____

Si oui, merci de joindre l'**ordonnance** lors de l'arrivée à l'assistant sanitaire du séjour, avec les médicaments correspondant dans les boîtes d'origine marquées au nom de l'enfant.

AUCUN MEDICAMENT NE SERA DONNE SANS ORDONNANCE

Enurésie nuit (incontinence) ? OUI NON

Gestion habituelle : _____

PROBLEMES DE SANTE : (entourer la réponse qui convient)

➤ **HOSPITALISATION : OUI NON**

Motif : _____

ALLERGIES : OUI (Protocole à joindre avec la fiche) NON

Lesquelles

➤ PROBLEMES VISUELS/AUDITIFS OUI NON

Correction apportée : _____

➤ DIFFICULTES PHYSIQUES

Lesquelles : _____

Suivi par un spécialiste : _____

Matériel adapté : _____

➤ DIFFICULTES PSYCHIQUES

Traitement : OUI NON

Lequel

Suivi par un spécialiste, un centre adapté : OUI NON

Si oui, merci de préciser :

Si vous le souhaitez, nous vous proposons de nous partager des informations supplémentaires sur l'environnement de votre enfant (familial, scolaire, ...) qui nous seraient utiles pour améliorer son accueil :

Fiche droit à l'image



A RENDRE
au plus tard, 2 semaines avant le début du séjour

DROIT À L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Au cours du séjour, des photos de la vie en groupe seront prises. Afin de permettre de beaux souvenirs, nous vous proposons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour :

Du au

autorise - n'autorise pas (rayer la mention inutile)

La direction du séjour à partager :

- ☐ L'image de mon enfant qui sera publiée sur le blog de la colo. L'adresse URL sera communiqué uniquement aux responsables légaux des participants ayant signé. Nous attirons votre attention sur le fait que ce blog est un espace ouvert : bien que l'adresse ne soit pas référencée dans les moteurs de recherche, toute personne disposant du lien peut y accéder.
- ☐ Pour les familles bénéficiant d'un parrainage financier, l'image et dédicace écrite de mon enfant, qui accompagnera une lettre de remerciements envoyés aux personnes qui ont été sollicitées pour le financement du séjour.

Fait à

Signatures des représentants légaux

Le

Assistant(e) sanitaire.....

[illegible]

NB: Pensez à la signature quotidienne du directeur.

Avant toute prise de médicament (hors traitement), appelez le 15 (SAMU) ou appelez le directeur 06.31.52.28.57.

Assistant(e) sanitaire.....

Séjour.....

NOM Prénom de l'enfant.....

Prescription médicale.....

[illegible]

NB: Pensez à la signature quotidienne du directeur.

Avant toute prise de médicament (hors traitement), appelez le 15 (SAMU) ou appelez le directeur 06.31.52.28.57.